

## COMMUNE DE CORNEILLA DE CONFLENT

Séance du 03 avril 2023

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 29/03/2023
Présents : 9	L'an deux mille vingt-trois et le trois avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice ARRO
Votants: 9	<b>Présents :</b> Patrice ARRO, Eric MONET, Jean BOBE, Jérôme GEA, Bernard BONNAIL, René Pierre HERMET, Ludovic MONET, Gilles RUIS, Audrey ARGENCE
Pour: 9	
Contre: 0	<b>Représentés:</b>
Abstentions: 0	<b>Excusés:</b> Baptiste BENET
	<b>Absents:</b> Sandra MARQUES
	<b>Secrétaire de séance:</b> Ludovic MONET

## Objet: Affectation du résultat de l'exercice 2022 au budget primitif 2023 - DE\_009\_2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ARRO Patrice,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 907 969.02**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	791 939.58
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	531 885.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>116 029.44</b>
Résultat cumulé au 31/12/2022	<b>907 969.02</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	301 008.74
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	606 960.28
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Patrice ARROLe Secrétaire,  
Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 04/04/2023  
et publié ou notifié  
le 07/04/2023Préfecture de Perpignan  
Date de réception de l'AR: 04/04/2023  
066-216600577-20230403-DE\_009\_2023-DE